Date de transmission de l'acte: 06/12/2024 Date de reception de l'AR: 06/12/2024 081-218100469-DE_2024_63-DE A G E D I

République française TARN CADALEN - COMMUNE

Séance du jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 27/11/2024

Le jeudi 05 décembre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ.

En exercice: 17 Présents: Jean-Michel DOYEN, Sébastien BRAYLÉ, Monique

CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe

Présents: 14 COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme

MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal

Représentés : 2 SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIER

Absents et excusés : 1 Représentés : Peggy AMALBERT représentée par Sébastien

BRAYLÉ, Martine GRANET représentée par Christophe RAYNAUD

Pour:

Excusés: Gérard ASSEMAT

Contre: 0 Absents:

Abstentions: 0

Secrétaire de séance : Géraldine NOEL

Délibération n°DE_2024_63

Objet : Modification de l'article 8 « entretien, réparation et travaux » du bail signé le 15/10/2021 pour le cabinet médical 65 rue des Fossés

Arrivée à 19h20 de Mme Sandrine CARAMFI I I

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2021-71 en date du 30/09/2021 le conseil municipal l'avait autorisé à signer le bail avec Mme Marie DEPREZ pour le cabinet médical situé 65 rue des Fossés à Cadalen.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 8 prévoit que l'entretien, la réparation et les travaux des charges locatives sont à la charge du locataire mais qu'il serait préférable, pour le système de climatisation réversible, que ce soit la commune, dans le cadre d'un contrat de maintenance général avec d'autres bâtiments communaux, qui fasse procéder à cet entretien et le refacture au locataire. Monsieur le Maire précise que Mme Marie DEPREZ est d'accord pour cette modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 16 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

CHARGE Monsieur le Maire de rédiger un avenant au bail signé avec Mme Marie DEPREZ pour le cabinet médical 65 rue des Fossés à Cadalen

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail signé avec Mme Marie DEPREZ pour le cabinet médical 65 rue des Fossés à Cadalen

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Tarn

DSébastien BRAYLE

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024 Date de reception de l'AR: 06/12/2024 081-218100469-DE_2024_63-DE A G E D I

Le Maire,

Sébastien BRAYLÉ

Le/La secrétaire Géraldine NOEL

Mis en ligne le: 10/12/2024